

Séance de l'assemblée Délibérante du 14 avril 2021 Délibération n°10/2021

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi 1^{er} avril deux mille vingt un, s'est réuni à 18h, le mercredi 14 avril deux mille vingt un, en session ordinaire, à la Roche Noire.

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT
Fanny BLANC
Jean-Pierre BUCHE

Titulaires excusés :

Jean DELAUGERRE
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL
Amalia QUINTON
Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Daniel SALLES

Suppléants présents :

Céline AUGER
Catherine PHAM
Karine SOLOIS
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	3	4			7	7		

Objet : Restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier
Demandes de subventions 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°27/2015 du 29 juin 2015, acceptant la proposition de la LPO Auvergne en tant que prestataire pour la mise en place du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier (2015-2020) ;

Vu la délibération n°28 du 15 septembre 2015 portant sur les plans de financement prévisionnels de 2015 à 2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial ;

Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2016 portant sur les demandes de financement pour l'année 2017 ;

Vu la délibération n°6 du 7 février 2018 portant sur les demandes de financement pour l'année 2018 ;

Vu la délibération n°40/2018 du 28 novembre 2018 concernant les demandes de subventions 2019 pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°39/2019 portant sur la Restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier - Demandes de subventions 2020

Vu la délibération n°04/2020 du 26 février 2020, autorisant la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises et la réalisation du marché pour « Bilan plan de gestion 2015-2020 et la rédaction du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030 ».

Vu la délibération n°08/2020 acceptant la demande de subvention « Ecopôle du Val d'Allier - Actualisation du plan de gestion »

Le Président rappelle que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette restauration sont les suivants :

- ✓ Préserver la nappe alluviale fragilisée par sa mise à jour en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites).
- ✓ Favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation favorisant le développement d'une faune riche et diversifiée. Permettre l'accueil des espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale (sternes, hirondelles de rivage ...).
- ✓ Accueillir un large public local permettant de le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier.
- ✓ Former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et la restauration des zones alluviales.
- ✓ Être un lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales.
- ✓ Être à l'interface entre de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte,

L'Ecopôle du Val d'Allier a ainsi été bénéficiaire de subventions publiques dans le cadre de la mise en place d'actions inscrites au contrat pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020. L'année 2021 est une année de transition tant pour la définition du nouveau contrat territorial que pour la rédaction du nouveau plan de gestion.

Le Président rappelle les exigences liées au label ENSIL du CD63 et rappelle la nécessité pour le site de l'Ecopôle de mettre en place un plan de gestion réunissant les 4 axes stratégiques définis dans le cadre du plan guide :

1. Préservation de l'environnement et biodiversité
2. Production et alimentation
3. Enjeux sociétaux et vivre ensemble
4. Eco-valorisation du site

Au regard des possibilités d'autofinancement du SEAT en 2021, une gestion à minima est envisagée avec comme prestataire principaux la Régie de territoire des deux rives et la LPO Auvergne (opérations 2021).

Le plan de financement des opérations du plan de gestion 2021 de l'Ecopôle est présenté ci-après. Deux organismes sont sollicités : GAL LEADER et CD63.

Le projet actualisation du « plan de gestion 2021 » est estimée à 49346.1 euros et un financement à hauteur 37644.32 euros.

Considérant les dispositions financières du programme LEADER et notamment la fiche action 2 « Valoriser les ressources spécifiques du Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine », bloc d'action 1 « Préserver et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement »,

Considérant la politique d'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en faveur des ENSIL,

Le Président présente les actions 2021 et propose le plan de financement suivant :

- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de sa politique ENSIL pour un montant de 19738,44 €,
- Réaliser une demande de subvention auprès du GAL Grand Clermont programme LEADER pour un montant de 17906 €,

PLAN DE FINANCEMENT ENSIL ECOPOLE VAL D'ALLIER 2021

	Total	LEADER		CD63		Total subv		Montant d'auto-fi	
		Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant
RESTAURATION DES HABITATS - Invt	19069,5	40%	7627,8	40%	7627,8	80%	15255,6	20%	3813,9
GESTION et ENTRETIEN COURANT - Fct	18482	40%	7392,8	40%	7392,8	80%	14785,6	20%	3696,4
VEILLE ET MEDIATION - Fct	2500	40%	1000	40%	1000	80%	2000	20%	500
INDICATEURS	4581,4	0%	0	40%	1832,56	40%	1832,56	60%	2748,84
COORDINATION - Fct	4713,2	40%	1885,28	40%	1885,28	80%	3770,56	20%	942,64
TOTAL	49346,1	36%	17 906	40%	19738,44	76%	37644,32	24%	11701,78

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de restauration écologique et durable de l'Ecopôle et sa programmation 2021 ;
 - D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
 - De donner mandat à Monsieur le Président pour déposer et signer les demandes de subvention auprès des différents financeurs ;
- D'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement.
- De donner mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
 - D'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme ;
 - De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 063-256303520-20210419-10_2021-DE